

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 février 2021

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 47 + 10 Pouvoirs  
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme L. MEHL

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, MM. S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mme A. CHABERT - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, Mme E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, M. J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à Mme C. MUNSCH -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN - Pouvoir à M. P. MICHEL -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, Mme C. DURRMEYER-ROESS - Pouvoir à M. H. STEGNER.

**Délibération n°4 : Avis de la Communauté de Communes sur le classement de voies privées dans le domaine public de la Commune de Buswiller**

Rapporteur : M. A. DANNER

**Vu** l'article L141-3 du code de la voirie routière,

**Vu** l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22/07/20 portant approbation de l'extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre par le transfert de la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électrique » et son annexe relative aux statuts de la Communauté de Communes,

**Vu** que les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre précisent, pour le groupe de compétences « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire », que « *les voies d'intérêt communautaires seront créées, aménagées, entretenues et gérées conformément au règlement de voirie adopté par le Conseil communautaire* »,

**Vu** le règlement de voirie communautaire adopté par délibération n° 7 du Conseil communautaire du 13/12/18 et plus particulièrement son Fascicule 1 – Chapitre 2 – Article 3 « *Droits de la CCHLPP dans les procédures de classement /déclassement* » qui stipule que « *le classement de chemin rural ou voie privée en voie communale d'intérêt communautaire est soumis à délibération concordante de la CCHLPP et de la commune concernée* »,

**Vu** la délibération n°3 du Conseil municipal de Buswiller du 21/12/20 sollicitant un avis favorable de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au classement dans le domaine public communal de diverses rues,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**\* de DONNER** un avis favorable au classement dans le domaine public communal de la Commune de Buswiller des voies suivantes (plan annexé à la présente délibération) :

- le dernier tronçon de la rue des Prés, d'une longueur de 57 m, cadastré Section 14 Parcelle 282 ;

- le chemin piétonnier débutant dans la rue des Prés entre les parcelles 263 et 267 et reliant cette dernière à la route d'Obermodern (RD735) d'une longueur de 106 m ;
- le chemin piétonnier passant entre les parcelles 287 et 289 d'une longueur de 18 m ;
- le chemin piétonnier longeant la route d'Obermodern (RD 735) d'une part et les parcelles 287, 288 et 289 d'autre part d'une longueur de 67 m.

**\* d'AUTORISER** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président